Fribourg, Suisse. — 47me année. — N° 302 | Le numéro 5 centimes | Jeudi 27 décembre 1917

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

		1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr.	1 80	4 50	8 —	15 —
Etranger	»	3 20	9 —	16 —	30 —

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 cent.
Compte de chèque postal IIa 54.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou son espace.
La Suisse	20 »	
L'Etranger	25 »	
Réclames	50 »	

Nouvelles du jour

Les empires centraux acceptent les principes d'une paix sans annexion et sans indemnités.

Les négociations de Brest-Litovsk sont ajournées jusqu'au 4 janvier pour donner aux autres belligérants la faculté de s'y rallier.

Le comte Czernin a donné hier connaissance aux plénipotentiaires russes de la réponse des gouvernements allemand, austro-hongrois, turc et bulgare aux conditions de paix posées par les maximalistes.

Le chef du gouvernement austro-hongrois a déclaré que celui-ci et ses alliés souscrivent à la condition fondamentale d'une paix sans annexion violente et sans indemnité. Ils mettent toutefois comme réserve que toutes les puissances impliquées dans la guerre, et, par conséquent, tous les alliés de la Russie, prendront, dans un délai déterminé, le même engagement.

Le comte Czernin a communiqué ensuite les observations que les gouvernements de la Quadruplice avaient à formuler à propos de chacun des points soulevés par les délégués russes. Il a dit que les empires centraux et leurs alliés n'avaient point l'intention de s'approprier, en vertu du droit de conquête, les territoires qu'ils occupent en ce moment; qu'ils étaient prêts à stipuler, dans le traité de paix, les conditions de l'évacuation de ces territoires et même à anticiper cette évacuation pour certains d'entre eux.

Le porte-parole de Vienne et de Berlin a également protesté qu'il n'entrait point dans les intentions de son gouvernement ni des gouvernements qui lui sont alliés de ne pas restituer leur entière autonomie aux nations momentanément privées de leur souveraineté.

Par contre, les puissances centrales n'admettent pas que l'octroi de l'autonomie aux nationalités qui n'en jouissaient pas jusqu'à la guerre puisse faire l'objet d'une négociation internationale. Chacun des Etats où cette *question se pose doit, à leur avis, la régler* pour son compte, sans intervention du dehors. Il en est de même des garanties à accorder aux minorités linguistiques.

Les gouvernements de la Quadruplice admettent non seulement la renonciation à toute indemnité de guerre, mais l'abandon, par voie de compensation, de tous les dommages-intérêts à réclamer pour cause de dégâts causés par les opérations militaires. Il ne resterait à la charge de chaque puissance que le payement des frais d'entretien de ses soldats prisonniers et celui des dommages causés délibérément à la population civile.

Enfin, l'Allemagne met comme condition péremptoire d'arrangement avec les alliés de la Russie la restitution de ses colonies; elle se déclare prête, d'autre part, à évacuer immédiatement les territoires qu'elle occupe.

La délégation russe, ayant entendu l'exposé du comte Czernin, a exprimé sa satisfaction de ce que le principe d'une paix sans annexions eût été admis par les gouvernements de la Quadruplice.

Elle a ajouté que, à son avis, la déclaration faite par les empires centraux, comme quoi ils étaient prêts à terminer la guerre par un arrangement exempt de toute arrière-pensée agressive, faisait envisager la possibilité d'étendre le cercle des négociations à tous les Etats en cause et de passer immédiatement à la discussion d'une paix générale. En conséquence, la délégation russe a proposé d'interrompre les pourparlers jusqu'au 4 janvier au soir, afin que, entre temps, les peuples des autres pays en guerre pussent être mis au courant de la situation.

En attendant, sur la proposition du comte Czernin, les plénipotentiaires réunis à Brest-Litovsk discuteront les points spéciaux à leurs pays respectifs, qui rentreraient dans les conditions d'une paix générale entre tous les belligérants.

* * *

Il a été annoncé hier, en dernière heure, que le parti maximaliste, qui a pris le pouvoir à Pétrograd le 7 novembre, avait conclu un arrangement avec l'aile gauche du parti socialiste révolutionnaire, en vue de la *formation d'un cabinet de coalition. Quatre* portefeuilles ont été attribués au parti socialiste révolutionnaire; en outre, trois de ses membres siégeraient au gouvernement sans avoir de département à diriger.

Le parti socialiste révolutionnaire est le plus puissant, par le nombre, des groupes socialistes russes : il est le maître des campagnes, comme le maximalisme domine dans les villes; c'est le parti du socialisme agraire. Il ne faut point le confondre avec le groupe travailliste dont Kerensky était le chef et qui se recrute également dans les milieux paysans. Le travaillisme est simplement un radicalisme paysan; ce n'est pas du vrai socialisme; le parti socialiste révolutionnaire, qui a eu pour représentants au gouvernement provisoire Tchernof et Avksentief, professe le pur communisme, et l'article essentiel de son programme est la confiscation du sol et sa socialisation. On se souvient que le gouvernement *provisoire*, du temps où il était encore présidé par le prince Lvof, avait dû accepter cet article dans sa déclaration de principes; que, par la suite, ce point fut la pierre d'achoppement *contre laquelle vint se rompre l'unité* factice du gouvernement et qu'il fut cause que, tour à tour, Tchernof et les représentants de la bourgeoisie sortirent du cabinet. C'est qu'il n'y a pas de gouvernement possible, en Russie, sans l'appui des socialistes révolutionnaires ou communistes agraires. Les maximalistes devaient donc rechercher l'alliance de ce parti pour consolider leur pouvoir. C'est ce qu'ils viennent de faire et ils ont réussi à s'assurer sa collaboration.

Toutefois, ce n'est qu'avec l'aile gauche du parti socialiste agraire qu'ils ont pu s'entendre. Ce groupe est sous l'influence d'une agitatrice dont le nom a été souvent prononcé : Marie Spiridonova, qui est en même temps une fervente maximaliste. Le gros du parti socialiste révolutionnaire échappe à l'action de cette Egérie. Ses deux chefs, Tchernof et Avksentief, ont été emprisonnés par les bolchevikis (maximalistes), comme coupables d'avoir pactisé avec la bourgeoisie, du temps de leur collaboration avec Kerensky. D'après le sort qui a été fait à ses deux plus éminents représentants, on *peut conjecturer que le gros du parti socia*liste agraire n'est pas près de passer au camp maximaliste.

* * *

Les catholiques italiens ont pris acte avec satisfaction des déclarations de M. Orlando, président du ministère, au sujet des accusations lancées avec la plus grande légèreté par le député républicain Pirolini contre de hauts personages eclésiastiques et contre les catloliques en général. La réponse de M. Orlando est *un acte de réparation qui* fait le plus grand honneur à son esprit de loyauté et à son sens politique.

Le président du ministère a justement rappelé au député Pirolini que les fautes et les erreurs de quelques individus ne doivent pas faire suspecter la généralité, d'autant moins, a-t-il ajouté, que ces soupçons seraient injustes et offensants pour la plus haute autorité spirituelle, pour les catholiques en général, pour le haut et le bas clergé en particulier, qui ont donné tant de preuves d'ardent patriotisme.

M. Orlando a ainsi vengé les catholiques des basses accusations que leur faisaient les partis anticléricaux d'avoir trahi la patrie et d'avoir été, en particulier, les auteurs responsables du *récent désastre militaire.*

Dans une séance secrète de la Chambre, M. Sonnino, contre lequel les catholiques étaient justement irrités depuis son fameux discours injurieux pour le Saint-Père, a reconnu explicitement la noble et patriotique attitude des catholiques. Le ministre des affaires étrangères a compris qu'il devait, *lui aussi, faire amende honorable. Il s'est* expliqué en comité secret sur l'attitude prise *par l'Entente vis-à-vis du Pape et des né*gociations de paix. Il avait déjà fait démentir par écrit l'existence d'un accord secret entre l'Italie et ses alliés tendant à empêcher toute intervention et médiation du Souverain Pontife en faveur de la paix. Dans une séance secrète de la Chambre, le député catholique Longinotti a réclamé des précisions. « La réponse de M. Sonnino, dit l'*Italia* de Milan, autorise à croire que l'accord en question n'existe pas » (c'est-à-dire n'existe plus, car il serait difficile de nier les documents secrets publiés par les Russes).

Pour toutes ces raisons, les députés catholiques ont fait taire leur légitime ressentiment contre M. Sonnino, et, malgré les réserves qu'ils sont en droit de faire, ils ont décidé, avec les autres partis constitutionnels, d'appuyer loyalement le gouvernement. L'ordre du jour de confiance qu'ils ont présenté à la Chambre a été très remarqué et il a grandement contribué à donner au ministère le vote magnifique que l'on connaît.

Cinq députés catholiques ont, toutefois, fait acte de dissidence; ils ont présenté un ordre du jour blâmant l'œuvre du gouvernement, surtout en ce qui concerne les besoins les plus urgents des agriculteurs. A la votation finale, ils ont répondu non. Ce sont les députés Micheli, Bertini, Schiavon et Padulli. Le député Miglioli, qui est aujourd'hui un isolé dans son propre parti, a *voté non, comme toujours. Il est de ceux* qui ont voté contre tous les ministères depuis le commencement de la guerre.

L'allocution de Benoît XV

—o—

Voici la traduction du texte intégral de l'allocution prononcée le 24 décembre par Sa Sainteté le Pape Benoît XV, en réponse aux vœux qui lui furent exprimés par S. E. le cardinal Vincent Vannutelli, doyen du Sacré-Collège :

A vous, Monsieur le Cardinal, et à tous vos *très éminents collègues, dont vous avez été l'in*terprète non moins éloquent que plein d'autorité, nous sommes reconnaissant pour le soulagement que nous apportent vos paroles accompagnant l'offre des souhaits du Sacré-Collège pour les prochaines solennités de Noël.

Habitué, désormais, et, par la volonté divine, destiné à voir atteintes par la tristesse, même les joies des solennités les plus douces, nous nous préparions à répéter les gémissements du père et le chagrin du pasteur, en commémorant, pour la quatrième fois, au cours de la guerre, l'anniversaire de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Oh! combien d'âmes nous voyons dans la douleur aujourd'hui, et combien dans l'obscurité et l'agitation de demain!

Préposé à la garde de ce troupeau, que le sentiment d'un faux pasteur pourrait tolérer devenir la proie du carnage, nous éprouvions, comme Paul, une douleur aiguë, puisque les efforts dirigés par nous pour la réconciliation des peuples étaient restés vains. Et nous étions particulièrement affligés, non pour un manque de satisfaction, mais pour le retard apporté à la tranquillité des nations, après avoir vu tomber dans le vide l'invitation faite par nous aux chefs des peuples belligérants.

De tribunes ayant la plus grande autorité, on avait annoncé que quelques-unes des principales bases d'un accord étaient capables de développer une entente commune. Nous les avons simplement recueillies pour inviter les chefs des Etats belligérants à faire l'objet d'une étude particulière, dans le seul but de parvenir le plus tôt à remplir le vœu qui gît secret et comprimé au fond du cœur de tout le monde.

Lorsque, partant, nous étions considéré comme digne ou non d'attention, épargné ou non par le soupçon de la calomnie, nous n'avons pas pu ne pas reconnaître en nous le *signum cui contra dicatur.*

Cette pensée nous soulageait que notre invitation à la paix n'ayant pas visé des effets im*médiats aurait pu peut-être être comparée au* grain de blé dont le divin Maître nous apprend que l'épi pousse après qu'il a été ouvert par la chaleur de la terre. Elle nous réconfortait surtout, la conscience du droit et du devoir que *nous avons de continuer, au milieu du monde,* la mission pacifique et pacificatrice de Jésus-Christ.

Aucun obstacle, aucun danger ne nous paraissaient capables de briser notre volonté d'obéir au devoir et d'exercer le droit de celui qui représente le prince de la paix. Mais, en voyant les efforts des nations florissantes poussées au paroxysme de la destruction mutuelle et craignant toujours le suicide prochain de l'Europe civilisée, nous nous demandions tristement : *quand donc et comment cette atroce tragédie* prendra-t-elle fin?

Votre parole, Monsieur le cardinal, est arrivée à propos et nous applaudissons à l'opportunité du jugement qui vous fait considérer le conflit actuel des nations à la lumière de la foi et vous a persuadé que les calamités actuelles ne prendront pas fin avant que les hommes ne reviennent à Dieu.

Mais pour le soulagement que nous apportent les paroles par lesquelles le Sacré-Collège, par la bouche de son doyen très éminent, nous présente ses souhaits de Noël, soit vraiment l'indice de jours meilleurs, nous ne nous bornons pas à *reconnaître et à affirmer l'importance* du retour à Dieu, et par les vœux les plus ardents du cœur, nous voudrions hâter l'heure de ce salutaire retour de la société contemporaine à l'école de l'Evangile.

Lorsque les aveugles d'aujourd'hui auront *vu, lorsque les sourds auront entendu, lorsque* toute déviation sera redressée et toute âpreté aplanie, lorsque, en un mot, l'homme et la société seront revenus à Dieu, alors, et alors seulement toute chair verra le salut en Dieu : *Videbit omnis caro salutare Dei.*

Oh! la grande leçon que l'Eglise nous répète par les mots de la liturgie de ces jours sacrés! Que revienne donc dans *le sein du Sei*gneur celui qui désire que sa main vengeresse s'arrête; que la malheureuse humanité se ressaisisse, qu'elle revienne au Seigneur.

Ainsi que le dérèglement des sens jeta autrefois des villes célèbres dans une mer de feu, ainsi, de nos jours, l'impiété des choses publiques a plongé le monde dans une mer de sang. Mais, sur les ténèbres qui enveloppent la terre, la lumière de la foi brille encore, haute et tranquille.

Que donc la paupière obstinée de l'œil des mortels se lève vers le rayon bienfaisant. Nous, ayant commencé notre devoir sacré, crions aux fils de notre temps, par la voix des anciens prophètes : « Revenez, revenez au Seigneur. » Et pour revenir au Seigneur, il suffirait d'aller à Bethléem avec la simplicité des pasteurs; il suffirait d'écouter quelle voix se répand du haut du ciel sur la crèche divine.

O paix du Christ, chère à tout âge qui te posséda, combien plus chère tu devrais être à notre âge, qui depuis si longtemps l'a perdue! Mais la paix annoncée par les anges à Bethléem ne veut ni haines, ni vengeances, ni cupidités, ni carnages. Elle est la voix de douceur et de pardon, elle est une promesse faite, elle est même une récompense annoncée aux hommes de bonne volonté.

Oh! que ne l'oublient pas ceux qui, dans le retour des fêtes de Noël, voient une invitation à revenir au Seigneur en passant par Bethléem! Mais est-ce qu'il ne suffit pas, le langage de Bethléem?

En admirant la sagesse divine qui justement ces jours-ci fait résonner un langage même plus fort à l'oreille de ceux qui doivent revenir à Dieu, nous allons au delà de la ville de David; sur les vestiges sacrés du Christ et sur les traces de ceux qui méprisent tout pour suivre le Messie, allons à Jérusalem!

Sur les routes de la Judée (c'est de l'histoire contemporaine) se sont avancés d'accord le conseil humain et la volonté divine et pendant que celui-là soumettait la région, celle-ci accomplissait les vœux des ancêtres, rendant à la foi chrétienne les enceintes sacrées et la terre vénérée qui but ce sang par lequel nous fûmes rachetés.

Jérusalem, ville céleste et vision bienheureuse de paix, adresse à Dieu, dont tu vis le sublime sacrifice, un hymne de joyeuse reconnaissance et d'amour, et parle, toi aussi, dans les solennités de Noël. Pendant que, à Bethléem, retentissaient les harmonies angéliques de « paix aux hommes qui se sont fait remarquer par leur bonne volonté », sur ton sol était coupée la branche symbolique d'olivier, qu'on déposa aux pieds du *prince de la paix parmi les cris, pous*sés par le peuple et les enfants, de « Gloire au fils de David! ».

Il n'y a personne qui ne voie que les événements récemment accomplis dans la ville de Jérusalem eurent eux aussi une signification particulière, en rendant plus forte l'invitation que nous adressons aux peuples de revenir à Dieu. Car c'est dans Jérusalem que fut béni Celui qui se présentait non pas au nom des armes, mais au nom du Seigneur.

C'est pourquoi, pendant qu'apparaît justifié le réconfort que nous avons tiré des paroles qui accompagnèrent les souhaits du Sacré-Collège à notre auguste Sénat comme à la plus chère des assemblées et comme au plus haut organisme du pouvoir pontifical dans le gouvernement de l'Eglise, nous offrons en cordial échange l'expression de nos souhaits les plus heureux. Et ces souhaits heureux sont accompagnés de notre bénédiction apostolique.

Nous les offrons aussi aux évêques, aux prélats, aux prêtres et aux laïques, qui non seulement nous entourent, mais, comme nous l'espérons, participent maintenant à notre vœu que le monde revienne bientôt à Dieu, afin que Dieu, ayant vu satisfaite sa justice, restitue à la terre le don ineffable de la paix.

La neutralité de la Suisse

Déclarations de M. Calonder

M. Calonder, président de la Confédération, a fait les déclarations suivantes à M. Chapuisat, correspondant du *Temps* :

« Mes idées vous sont connues; je suis cependant très heureux de les confirmer pour le journal le *Temps*, et, par lui, pour ses lecteurs français. Je tiens, en effet, à ce qu'on sache l'importance que j'attache à ce que notre pays — et par conséquent ses autorités — observe de la manière la plus scrupuleuse et la plus loyale la *neutralité* qu'il a déclarée au commencement de la guerre. Mais cette neutralité ne doit pas nous engager à nous désintéresser de ce qui se passe autour de nous; nous devons souffrir des souffrances des autres et nous efforcer d'en atténuer l'horreur. Sur ce terrain, *où trouvera toujours la Suisse prête à remplir un* devoir qu'elle considère comme sacré et qui est pour elle un honneur.

« Je n'estime pas, cependant, et le gouvernement est unanime sur ce point, qu'il appartienne à notre pays de se mêler de négociations qui ne lui sont pas demandées. La Suisse sera toujours là, debout pour servir les intérêts supérieurs de *l'humanité; sans doute ce serait faire intrusion* dans un domaine qui ne la concerne pas que d'importuner les belligérants de démarches sans issue, mais elle n'abandonne pas l'espoir de servir un jour la cause de la paix, lorsque son intervention aura chance d'être accueillie avec faveur, dans les camps opposés. »

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL

Journée du 25 décembre

Communiqué français du 26 décembre, à 3 heures de l'après-midi :

Sur la rive gauche de la Meuse, une riposte énergique de nos batteries a fait cesser un vif bombardement de nos lignes, dans la région de Bezonvaux.

Dans la région de Saint-Quentin et en Haute-Alsace, nos patrouilles ont pénétré dans les tranchées allemandes et ramené des prisonniers.

* * *

Communiqué allemand du 26 décembre :

L'activité de l'artillerie s'est bornée à un feu de harcèlement, qui a augmenté passagèrement d'intensité au sud-est d'Ypres, près de Moeuvres--Marcoing.

Des poussées de détachements français, au sud de Juvincourt, ont échoué sous notre feu et dans des corps-à-corps.

Le feu intensif depuis quelques jours sur la rive orientale de la Meuse, est devenu plus faible hier.

Journée du 26 décembre

Communiqué français du 26 décembre, à 11 h. du soir :

Sur la rive droite de la Meuse, l'ennemi a attaqué, à deux reprises, nos positions du bois des Caurières. Malgré un bombardement très violent, il n'a pu réussir à entamer nos lignes et a laissé sur la place de nombreux cadavres.

Assez grande activité de l'artillerie dans la région au nord de Saint-Quentin et dans le secteur de Sapigneul.

FRONT AUSTRO-ITALIEN

Communiqué italien du 26 décembre :

Sur le plateau d'Asiago, la lutte s'est rallumée à l'aube.

L'adversaire a concentré ses forces sur notre extrême droite, entre le col del Rosso et la vallée de Frenzela, mais, contenu frontalement, il n'a pu dépasser le hameau de Sasso.

Nos troupes de Costalunga et du Monte Melago ont renouvelé plusieurs fois leurs attaques sur le col del Rosso et sur le mont Val Bella, qu'elles ont repris, sans toutefois pouvoir en maintenir l'occupation. Dans l'après-midi, le combat a diminué d'intensité.

* * *

Communiqué autrichien du 26 décembre :

Les Italiens ont tenté de nouveau, dans un combat opiniâtre, de reprendre les hauteurs qui leur ont été enlevées le 23 décembre entre Asiago et la Brenta. Toutes les attaques ont été repoussées sans exception.

Le général Guillaumat

Le nouveau commandant en chef des armées françaises d'Orient est un des plus jeunes généraux de son pays. Il est né en 1863, à Bourgneuf (Charente-Inférieure). Il est entré à l'école spéciale de Saint-Cyr, en 1882, et est sorti premier de sa promotion.

Détaché comme lieutenant au service topographique de l'Algérie et de la Tunisie, il reçut des félicitations officielles pour ses travaux.

Capitaine en 1893, il fit partie de l'état-major des troupes de l'Indo-Chine et fut grièvement blessé dans une reconnaissance à Tien-Tsin. Chef de bataillon en 1900, il fut, en 1903, chargé de professer le cours d'art et d'histoire militaire à Saint-Cyr.

Admis à l'école supérieure de guerre, il obtint

son brevet d'état-major avec la mention « très bien ».

Il dirigea, en 1908, le Prytanée militaire et fut promu, en 1913, général de brigade. Il fut, à cette époque, placé à la direction de l'infanterie au ministère de la guerre.

En 1914, M. Messimy, ministre de la guerre, lui confiait la direction de son cabinet, poste qu'il quitta dès le début des hostilités pour prendre le commandement d'une division d'infanterie.

Après avoir commandé avec succès un corps d'armée qui se distingua particulièrement dans la Somme, le général Guillaumat fut placé à la tête d'une armée, en remplacement du général Nivelle, nommé général en chef, le 20 décembre 1916.

Comme commandant d'armée, il participa aux dernières attaques de Verdun, en septembre 1917, fut cité à l'ordre de l'armée et reçut des mains du président de la République la plaque de grand officier de la Légion d'honneur.

Danger couru par Guillaume II

Bâle, 27 décembre.

On apprend les détails suivants sur le bombardement de Mannheim, le 24, par les aviateurs anglais :

Lorsque les aviateurs firent leur apparition au-dessus de la gare, le train emmenant l'empereur Guillaume et son état-major, retour du front, était parti depuis une heure seulement.

De nombreuses bombes ont été lancées ; la gare a été à moitié détruite, la voie fortement endommagée et un grand pont sur le Neckar démoli. Une usine dans le nord de la ville a sauté ; mais, les ouvriers ne travaillant pas, il n'y a pas eu de victimes. Deux bombes sont tombées sur le grand-palais de Mannheim.

Les frontières de la Pologne

Berlin, 25 décembre.

Le *Berliner Tageblatt* du 23 décembre publie des déclarations intéressantes du comte Rostworoski, chef de la section des affaires politiques dans le ministère polonais.

Le comte Rostworoski a indiqué que l'on considérait que les frontières du royaume de Pologne s'arrêteraient à peu près exactement là où se trouve actuellement la ligne de tranchées.

Il affirme, pour la Lithuanie, que les Polonais reconnaissent les droits des Lithuaniens à disposer d'eux-mêmes ; mais tout ce que l'on compte comme appartenant politiquement et géographiquement à la Lithuanie n'en fait pas partie au point de vue ethnique. Par exemple, le district de Vilna, où des Lithuaniens ne forment qu'une fraction infime de la population. Aussi, la question polono-lithuanienne fera-t-elle l'objet d'une discussion approfondie entre la Pologne et les puissances centrales.

D'après le comte Rostworoski, la question dynastique n'a rien de brûlant en ce moment ; il se pourrait pourtant qu'elle fût traitée plus tôt qu'on ne le pense. Deux solutions sont seules possibles : l'union personnelle avec l'Autriche ou l'indépendance complète du royaume sous la souveraineté d'un archiduc autrichien. Mais de toute manière, la Pologne ne réglera le problème dynastique qu'en complet accord avec les puissances centrales et particulièrement avec l'Allemagne.

L'affaire Caillaux

Paris, 26 décembre.

(Havas.) — Dans les journaux, les amis de M. Caillaux signalent qu'un premier incident a éclaté au cours de l'instruction. L'immunité parlementaire a été levée sur un texte visant l'inculpation d'avoir, pendant la guerre actuelle, poursuivi la destruction de nos alliances au cours d'actions militaires et d'avoir ainsi secondé les progrès des armées ennemies. Or, il paraît que l'inculpation telle qu'elle fut libellée par M. Dubail vise le crime d'intelligence avec l'ennemi et le crime de machination pour détruire nos alliances.

M. Demange soutiendrait dès le prochain interrogatoire qu'il y a là aggravation. M. Caillaux aurait décidé de s'adjoindre un second avocat, M. Ceccaldi, député de l'Aisne.

Un démenti du cardinal Gasparri

Rome, 24 décembre.

Le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat du Saint-Siège, a adressé à un haut prélat français le télégramme suivant :

« Ni M. Caillaux, ni Mme Caillaux, ni M. Renouard, ni Mme Renouard (noms qu'avaient pris M. et Mme Caillaux voyageant incognito) n'ont jamais été reçus au Vatican, ni par Sa Sainteté, ni par la secrétairerie d'Etat.

« De même, le cardinal secrétaire d'Etat et tout autre prélat qui relève de la secrétairerie d'Etat n'ont jamais vu ou rencontré hors du Vatican aucune des personnes sus-mentionnées, et jamais le moindre mot par écrit n'a été échangé entre eux. Je donne le démenti le plus absolu et le plus catégorique à tout renseignement contraire et je proteste contre ce système de calomnies envers de Saint-Siège.

« *Cardinal Gasparri.* »

Les événements de Russie

Les Polonais considérés comme étrangers

(Polonia.) — On nous communique de Stockholm que les Polonais ont été reconnus comme étrangers par le gouvernement bolchevik, comme citoyens du royaume de Pologne.

Le procès de la comtesse Panine

Pétrograd, 26 décembre.

La comtesse Panine a été jugée par un tribunal révolutionnaire. Elle avait refusé de remettre 92,000 roubles appartenant au ministère de la bienfaisance publique, auquel elle avait été attachée comme sous-secrétaire d'Etat. Elle avait déclaré qu'elle remettrait à l'Assemblée constituante les sommes dont la garde lui avait été confiée. Le tribunal comprenait 5 ouvriers et 2 soldats membres du Soviet. Le président était un ouvrier. La comtesse a été longuement ovationnée par le public ouvrier, qui a pris sa défense devant le tribunal.

Elle a été condamnée à la prison et à la remise des sommes.

La situation à Pétrograd

Paris, 26 décembre.

Le *Matin* apprend de Stockholm que des voyageurs arrivés dans la soirée de Haparanda disent que des combats ont lieu depuis deux ou trois jours dans les rues de Pétrograd. Des gardes rouges se battent contre des gardes blanches et des soldats se battent également contre des marins.

Le commissaire de l'instruction publique dit que tout le monde est ivre à Pétrograd. Les bolcheviki accusent les cadets d'avoir facilité au peuple l'achat d'alcool pour ébranler la solidité du pouvoir.

Le général Alexeïef

Pétrograd, 26 décembre.

(Havas.) — Les maximalistes ont découvert une lettre du général Alexeïef, adressée le 26 novembre à Milioukof. Dans cette lettre, le général Alexeïef, alors chargé de liquider le mouvement Kornilof, prend la défense de ce dernier et demande à Milioukof d'intervenir auprès des financiers, notamment auprès de la Banque russo-asiatique, pour obtenir des subsides destinés à venir en aide aux familles d'officiers victimes de la tentative de Kornilof.

La lettre ajoute que le mouvement Kornilof n'est pas l'affaire d'une bande d'aventuriers, ce mouvement s'appuyant sur la sympathie et l'aide réelle de la classe intellectuelle russe, et son but est, non de changer le régime proclamé par la Révolution, mais de changer les hommes au pouvoir et de trouver ceux susceptibles de sauver la Russie. Le général Alexeïef ajoute encore que l'action de Kornilof n'était pas un secret pour les membres du gouvernement et qu'il ne s'explique pas pourquoi tout le monde a battu en retraite quand le mouvement a commencé.

A la suite de la découverte de cette lettre, M. Nichnigradzky, directeur de la Banque internationale de commerce, et M. Poutilof, directeur de la Banque russo-asiatique, ont été arrêtés sous l'inculpation de compromission avec les contre-révolutionnaires.

Nouvelles diverses

L'état de siège a été proclamé, le 25 décembre, à Moscou.

— On annonce l'arrivée à Paris du prince Georges de Grèce.

PETITE GAZETTE

La collection Pierpont Morgan

Pierpont Morgan, quelques mois avant sa mort, avait fait venir ses collections d'Angleterre et les avait déposées au musée Métropolitain de New-York.

Le *New-York Herald* annonce que le fils du collectionneur vient de faire don définitif de ces collections au musée. Elles seront placées dans une aile de l'édifice et y porteront le nom de musée Pierpont Morgan. Elles contiennent trois mille pièces, tableaux, statues, objets d'art, de toutes les époques, antique, moyen âge, temps modernes.

Le tout est évalué à 4 millions de dollars, ce qui, au cours actuel du dollar, représenterait une somme de 22,800,000 francs.

IL Y A UN AN

27 décembre 1916

En Valachie, les Impériaux forcent les positions roumaines à Rimnicul-Sarat et s'emparent de la ville et de 7600 prisonniers.

Le général Joffre est nommé maréchal et relevé de ses fonctions nouvelles de conseiller technique du gouvernement pour la conduite de la guerre.

Confédération

Le nouveau ministre suisse à Berlin

Le Conseil fédéral a nommé ministre à Berlin, en mission intérimaire, M. le colonel Mercier, député au Conseil des Etats, à Glaris. Le nouveau ministre entrera en fonctions peu après le nouvel an.

Le colonel Mercier est né en 1872, à Glaris. Il est bourgeois de Lausanne et de Glaris. Il a étudié le droit à Berne, Berlin, Heidelberg et Zurich. Il fait partie du Conseil des Etats depuis 1907 et en est actuellement le président. Comme colonel, il commande depuis deux ans la brigade d'infanterie 8.

Elévation des taxes postales

Comme de nouvelles taxes postales seront appliquées dès le 1er janvier 1918, l'émission des estampilles d'affranchissement subira, à la même date, les changements suivants :

Il sera émis un nouveau timbre-poste à 2 ½ cent., brun rouge, et un nouveau timbre à 7 ½ cent., gris. La vignette de ces deux timbres-poste représente le fils de Guillaume Tell. Le timbre de 2 ½ cent. sera utilisé pour compléter l'affranchissement des cartes postales de 5 cent., et des cartes doubles à 5-5 cent., qui restent encore. Les timbres-poste de 7 ½ cent. pourront être employés pour affranchir les cartes postales de l'industrie privée, les cartes illustrées, etc.

On mettra en vente de nouvelles cartes à 7 ½ cent. et des cartes doubles à 7 ½ cent. pour remplacer les cartes postales doubles de 5 cent.

Les cartes actuelles de 5 cent., les cartes en carnets et les cartes doubles à 5 cent., ne seront pas retirées.

Des carnets de 10 nouvelles cartes postales de 7 ½ cent. ne pourront probablement pas être livrés aux offices de poste avant le mois de février prochain. Le prix de ces nouveaux carnets sera de 75 cent.

ARMEE SUISSE

Les militaires et les trains directs

Le Conseil fédéral a modifié son arrêté du 4 octobre concernant les tarifs temporaires pour les entreprises de chemins de fer et de navigation suisses.

Les militaires voyageant avec des demi-billets ou des quarts de billets n'ont plus à payer de surtaxes pour les trains directs. Toutefois, le dimanche et les jours fériés, l'utilisation par les officiers, les sous-officiers et les soldats des trains directs à surtaxes ne sera permise que sur présentation d'une autorisation écrite de l'autorité militaire compétente.

Pour les soldats dans le besoin

La Chambre syndicale des fabricants suisses de chocolats a décidé de remettre aux divers commandants de corps de troupes qui depuis trois ans assurent la garde des frontières une somme de 40,000 francs, dont les officiers supérieurs disposeront en faveur des soldats nécessiteux.

L'idée de patrie et les antimilitaristes au Conseil national

(Discours de M. Musy, conseiller national.)
(Suite.)

—o—

Je déduis, de l'impérieux besoin de conserver la patrie, la nécessité de l'armée. En effet, pour la prolonger, l'organisation de la force matérielle est indispensable, aussi longtemps que la convoitise et l'orgueil existent autour de nous. Au nom de la fraternité internationale, on nous demande la suppression de l'armée. En France et en Allemagne, des milliers de citoyens avaient, bien avant nos collègues de l'extrême gauche, fait profession de foi socialiste. Ils s'étaient affirmés irréductibles antimilitaristes. A peine le premier coup de canon eut-il, en août 1914, déchiré l'atmosphère européenne, qu'ils revêtirent l'uniforme du soldat. Saisissant leurs armes, ils ont suivi les bannières militaires de France ou d'Allemagne qui les conduisaient à un duel fratricide. Tout comme les autres citoyens patriotes, ils se sont terrés dans les fossés de tirailleurs, épiant, de l'autre côté des fils de fer barbelés, les camarades qu'ils désiraient égorger. Et voilà tantôt trois ans qu'ils s'entretuent, comme des fauves dans les jungles. Fraternité internationale !

M. Naine prétend que l'armée est inutile, en affirmant que c'est exclusivement au hasard géographique que nous devons d'avoir été protégés de l'invasion subie en 1798. Dans son magnifique ouvrage, Dierauer a esquissé un tableau saisissant de la situation militaire et politique de la Suisse à la fin du XVIIe siècle. Comparez-le avec le spectacle grandiose de nos régiments partant pour la frontière en 1914. Si les théories socialistes avaient prévalu chez nous, nos frontières auraient été ouvertes à l'ennemi. Mais l'amour de la patrie et le désir de conserver intactes nos libertés helvétiques nous avaient armés pour la défendre. Nos soldats ont gardé la patrie, et la Providence — vous avez nié tout à l'heure son existence : je suis de ceux qui ont encore le bonheur d'y croire — l'a protégée.

Retombant dans une déplorable habitude, on a profité de cette occasion pour refaire ici le procès de l'armée. Des fautes ont été commises, personne ne le conteste. Nous les avons nous-mêmes désapprouvées ; nous les avons blâmées. Nous avons relevé de regrettables erreurs de psychologie. Nous réitérons que la mentalité de certains officiers a été faussée par le constant souci d'une imitation trop servile, incompatible avec nos traditions de démocratique simplicité. Nous sentons la nécessité de réagir contre toutes ces erreurs, dans le but patriotique d'affermir nos possibilités de défense nationale. Mais comment admettre que ce besoin de réforme constitue un motif justifiant la suppression de l'armée ?

Ne voyez point dans cette affirmation de la nécessité de l'armée une adhésion au culte de la force. Comme M. Graber, j'ai horreur de la guerre et je souhaite ardemment la paix juste qui vienne terminer l'horrible conflit en affirmant la suprématie de la force du droit sur le droit de la force. C'est pour cela que nous devons peut-être désirer beaucoup moins la victoire d'une armée sur une autre armée, la victoire d'un peuple sur un autre peuple, que le triomphe du droit, devant lequel se devront enfin incliner toutes les nations. Je ne crois point au triomphe définitif de la puissance matérielle. La justice immanente veut que toutes les violences injustes, comme les fautes, un jour se payent. Napoléon, le grand empereur devant qui l'Europe entière avait tremblé, disait, un jour, sur le rocher de son exil : « Il y a, dans l'univers, deux forces qui s'arrachent la domination du monde, le sabre et le droit. Le premier finit toujours par s'émousser, et le second par triompher. »

Mais aussi longtemps que la convoitise régnera autour de vous, l'armée restera nécessaire. Nous pouvons en avoir besoin pour prévenir immédiatement les abus de la force au service d'un injuste agresseur.

Si l'armée est nécessaire à la défense du pays, si la patrie, d'autre part, a le droit d'exiger des soldats, en cas de besoin, le sacrifice de leur vie, nous avons nous l'obligation de leur donner le moyen de mourir utilement pour elle.

Je relève, en terminant, une dernière erreur. L'implacable logique a conduit tout à l'heure M. Graber à nous dire que si, à notre frontière, le danger devenait un jour pressant, il faudra, pour sauver notre jeunesse, faire reculer nos troupes. A quoi bon sacrifier nos soldats pour conserver un lambeau de terrain ?

On propose donc à notre armée rien moins que de trahir son serment et d'ouvrir nos portes à l'envahisseur ! C'est une infamie ! Elle a sa source et sa partielle justification dans une fausse conception de la patrie et du devoir de solidarité.

Ce que nos soldats protègent, et ce qu'ils défendront s'il le faut, je le sais, au prix de leur sang, ce n'est pas seulement le sol natal ; c'est surtout l'indépendance de notre pensée nationale, ce trésor de liberté, que la solidarité, obligeant les unes envers les autres toutes les générations, nous impose le devoir sacré de transmettre intact à nos descendants.

Parce que l'armée est une nécessité indispensable au maintien de notre indépendance, le bien suprême sans lequel tous les autres ne comptent plus, je voterai le budget militaire.

Politique sai t-galloise

Il y a quinze jours, les électeurs de Saint-Gall renouvelaient leur conseil communal ou général, suivant le système proportionnel. Le scrutin n'a pas donné lieu à des surprises. Sur 76 conseillers à élire, les radicaux en obtinrent 28, les conservateurs et les chrétiens-sociaux 17, les démocrates 17 et les socialistes 14. Seuls les radicaux perdirent deux sièges, au profit des démocrates.

Si l'élection pour le conseil général s'est passée sans lutte, il n'en alla pas de même de celle de la municipalité, qui a eu lieu dimanche, suivant le système majoritaire. Les pourparlers entre les partis n'ont pu aboutir à une entente.

La municipalité comptait jusqu'ici 4 radicaux, 1 démocrate, 1 conservateur et un socialiste.

Les minorités démocrate et socialiste, considérant que le parti radical n'avait plus la majorité depuis l'élection du conseil général, réclamèrent un siège de plus pour les démocrates. Les vieux-radicaux et les conservateurs eussent été d'accord de maintenir le *statu quo*, quitte à assurer aux minorités des compensations ailleurs. Mais les jeunes-radicaux, dont nous avons eu récemment l'occasion de marquer les tendances, ne l'entendirent pas de cette oreille. Dans l'assemblée des délégués du parti radical, ils firent prévaloir leur point de vue et décider de ne revendiquer que trois sièges ; de congédier deux des conseillers radicaux sortants : MM. Kälchmann et Schneider ; de présenter MM. Nägeli et Edouard Scherrer, anciens, et le jeune-radical Dr Reichenbach, nouveau. Ce procédé cavalier provoqua un vif mécontentement parmi les libéraux modérés ; mais il assurait d'autre part le concours des démocrates et des socialistes et préparait la constitution de ce bloc des gauches qui est l'un des points essentiels du programme jeune-radical.

En présence de cette tactique, nos amis conservateurs, estimant qu'ils avaient droit aussi bien que les démocrates à deux sièges de municipaux, décidèrent d'entrer en lice avec une liste de sept noms comprenant les trois candidats officiels désignés par l'assemblée radicale : MM.

---

35 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

L'inutile sacrifice

par THIERY

Marceline embrassa Lucette et l'entraîna vers un couloir où plusieurs portes donnaient. Devant l'une d'elles la jeune fille s'arrêta et pénétra la première dans la pièce. La fenêtre, les persiennes étaient ouvertes et comme cette chambre donnait sur la mer, le spectacle était merveilleux. Il faisait beau, toutes les barques pêchaient au large, sur la plage il y avait un monde fou. Devant la villa passaient les autos et les voitures, tout cela montrait que la vie continuait joyeuse et agréable.

Ce mouvement, cette gaieté, ce beau soleil firent souffrir Lucette.

— Nounou, dit-elle, je t'en prie, ferme cette fenêtre, la joie des autres me fait mal maintenant.

Marceline obéit, puis elle se rapprocha de Lucette qui, immobile, les yeux fixes, la regardait sans la voir. Là, au grand jour, la jeune fille lui apparut affreusement changée. Elle prit Lucette dans ses bras et lui demanda :

— Ma chérie, vous êtes-vous reposée depuis hier ?

— Non, je ne peux pas.

— Avez-vous essayé !

— Oui. Hier soir, le médecin m'a fait coucher ; mais dès qu'il a été parti, je me suis relevée, car il me semblait que j'étais encore dans l'auto et que je revivais l'accident. Marceline, vois-tu, je ne pourrai jamais oublier.

« Je vois cette descente si dangereuse, impraticable pour les chevaux et que tous les chauffeurs prennent parce qu'ils sont sûrs de leur machine. Nous descendions vite, si vite que je riais et que je disais : « Plus vite encore si vous pouvez ! »

« Tout à coup nous avons entendu un craquement. Le mécanicien très pâle s'est tourné vers nous : « N'ayez pas peur, nous a-t-il dit, les freins viennent de casser, mais la descente n'est plus longue, ne bougez pas, surtout ».

« Cet homme a fait tout ce qu'il a pu pour nous sauver. Nous descendions à une vitesse vertigineuse et, cramponné à sa direction, il essayait d'éviter les obstacles.

« Papa disait, il me semble l'entendre encore : « Ma Lucette, ne t'effraye pas surtout, il n'y a aucun danger. »

« Comme il prononçait ces paroles, un choc plus violent que les autres a précipité le pauvre mécanicien par terre, et nous sommes restés tous les quatre dans cette voiture, qui allait si vite que nous ne nous rendions pas compte où nous passions. Papa m'avait pris dans ses bras et j'avais caché ma tête sur son épaule. C'est cela peut-être qui m'a sauvée.

« Alors, je ne sais plus ce qui s'est passé. J'ai entendu maman crier : « Le mur, le mur ! » Puis, j'ai senti un coup si violent, si terrible que j'ai perdu connaissance.

« Quand j'ai ouvert les yeux, Marceline, je n'ai vu autour de moi que du sang, j'en étais couverte. J'ai voulu essayer de me lever, je n'ai pas pu. Je me suis mise à crier ; les gens qui nous entouraient ont compris que pour moi tout n'était pas fini. Alors, on s'est empressé, on m'a relevée, mise en voiture et ramenée ici.

« Paul, je ne sais comment, y était déjà. Nullement ému, du moins il n'en avait pas l'air, maître déjà dans cette maison, il donnait des ordres, faisait préparer les chambres pour recevoir les cadavres qu'on allait apporter. Quand il m'a vue, Marceline, il n'a pas eu pour moi, sa sœur, un mot de pitié, un geste de tendresse ; aucun élan ne l'a jeté dans mes bras. Nous nous sommes regardés comme deux étrangers qui sont tout étonnés de se retrouver vivants, puis, sans échanger aucune parole, nous avons été chacun de notre côté. Depuis, nous nous voyons à peine. Il a, paraît-il, beaucoup à faire ; tante Rose l'admire, et moi, j'ai peur, peur de l'avenir, je me sens si seule à présent !...

— Mais je suis là, fit Marceline tendrement, et vous savez que je vous aime comme si vous étiez mon enfant.

— Oui, et tu ne me quitteras plus, dit Lucette, tu vas rester toujours avec moi, comme autrefois... Tu ne me laisseras pas toute seule, avec eux...

Comme Marceline allait répondre, la porte brusquement fut ouverte et Mlle Rose entra. Sans reconnaître la personne qui lui tournait le dos, elle dit à sa nièce :

— Mais, Lucette, que fais-tu ici ? C'est insupportable, on te cherche partout ; la couturière est là pour ton deuil, ne la fais pas attendre, le temps presse.

Marceline se tourna lentement et, très digne, d'une voix qui ne tremblait pas, elle dit :

— Mademoiselle Rose, j'ai appris, ce matin, l'affreuse douleur qui vous frappe, et je suis venue consoler cette enfant et vous assurer que je partage votre chagrin. J'ai vécu vingt ans près de votre frère, j'avais appris à l'aimer. Mademoiselle, permettez-moi de vous dire que je vous plains de toute mon âme.

Mlle Rose fut stupéfaite, elle ne s'attendait pas à trouver Marceline là ; quelques secondes elle fut incapable de parler. L'audace de cette femme, de cette voleuse lui paraissait inimaginable. Le premier moment d'étonnement passé, redressant sa petite taille, arrogante, elle répondit :

— Je m'étonne, madame, de vous voir ici. Vous oubliez que mon pauvre frère vous a renvoyée de chez lui, et je trouve extraordinaire que vous ayez choisi le jour de sa mort pour y rentrer.

Lucette ne put entendre sa tante prononcer de pareilles paroles. Vivement, elle s'approcha de Mlle Rose et lui dit :

— Tante, je t'en prie, ne parle pas ainsi, tu n'en as pas le droit.

— Ma chère enfant, je te prie de te taire, reprit Mlle Rose, et tu n'as rien à voir dans cette discussion.

Ces paroles exaspérèrent la jeune fille.

— Tu te trompes, ma tante, Marceline est venue pour me voir, et tant qu'elle sera ici, tout le monde doit être bien pour elle.

La vieille demoiselle s'emporta :

— Assez, Lucette, voilà deux fois de suite que tu me manques de respect. Tes parents sont morts, je les remplace, tu me dois pas d'oublier. Je n'autorise pas, entends-tu, la visite de madame et elle fera cesser cette discussion qui m'est très pénible, en s'en allant immédiatement.

Cette fois Lucette oublia que cette vieille fille était sa proche parente, et très en colère, elle répondit :

— Ma tante, Marceline ne s'en ira pas. Mes pauvres parents sont morts, tu es ici chez toi, mais moi aussi, je crois.

Marceline saisit les mains de Lucette et lui dit :

— Taisez-vous, ma chérie, vous ne devez pas parler ainsi à votre tante.

Puis, se tournant vers Mlle Rose, toujours très calme, elle ajouta :

— Mademoiselle, tranquillisez-vous ; je quitterai cette maison ce soir, probablement. Je suis venue pour embrasser Lucette et aussi parce que je désirais avoir avec Paul un entretien particulier.

(A suivre.)

Sommaire des Revues

Revue des Familles, Imprimerie H. Butty et Cie, Estavayer. — Numéro de Noël.

Le temple de Jérusalem (M. l'abbé Hubert Savoy). — Trois Noël (poésie), (Frédéric Dubois). — Noël belge (poésie), (Germaine de Smet). — La Vierge aux anges (Jules Lemaître).

Jérusalem chrétienne (Paul Bondallaz). — L'arbre de Noël (Ed. Pilon). — Noël à Jérusalem (Myriam Harry). — La Vierge du Lac (feuilleton), Isabelle Kaiser). — Echos de partout. — Connaissances utiles. — Jeux d'esprit.

Edouard Scherrer, Nægeli et Reichenbach ; le démocrate Hermann Scherrer ; le socialiste Koch, et deux catholiques, MM. Wirth, préfet du district, et Keel, juge cantonal.

On pouvait espérer que les partis de gauche, reconnaissant la loyauté des conservateurs, prendraient au moins un candidat de ceux-ci sur leur liste. Mais ils n'en firent rien et marchèrent aux urnes avec une liste incomplète de six noms : trois radicaux, deux démocrates, un socialiste.

Dans ces conditions, le résultat n'était pas douteux. Ont été élus les candidats du bloc, à savoir : MM. Edouard Scherrer, Nægeli et Reichenbach, radicaux, par 8544, 8257 et 7933 voix; MM. Hermann Scherrer et Zweifel, démocrates, par 8302 et 5439 suffrages ; M. Koch, socialiste, par 8042 suffrages.

Les deux candidats conservateurs ont obtenu, M. Keel, juge cantonal, 4096 voix, et M. Wirth, préfet, 3987. Il faudra donc un nouveau tour de scrutin pour la nomination du septième municipal.

Nos amis conservateurs et chrétiens sociaux du grand Saint-Gall ne pouvaient prétendre à davantage. Ils mettent en ligne, dans la nouvelle agglomération saint-galloise, 4000 électeurs. Ce chiffre revêt toute son importance si on le rapproche de celui des voix qu'a obtenues M. Zweifel, le nouveau candidat démocrate du bloc, lequel n'a rallié que 5400 suffrages.

Echos de partout

—o—

POPE OU MOUJIK?

Le *Fait de la Semaine*, à Paris, dans son numéro spécial sur la Russie (par Marcel Sembat), raconte quelques anecdotes rétrospectives sur les voyages d'Albert Thomas au pays qui fut le pays des tsars :

Les Russes aimaient en lui un air qui ne les déroutait pas, sa barbe, ses longs cheveux, sa figure large. La première fois que le ministre Sturmer le vit entrer dans son cabinet, il ouvrit de grands yeux, le contempla enchanté, sans parler, pendant une seconde, et s'écria : « Mais, monsieur Thomas... mais, monsieur Albert Thomas, vous êtes de chez nous ! vous êtes... vous êtes un moujik. » Et, réfléchissant, il précisa, le doigt tendu : « Vous êtes un moujik du gouvernement de Kostroma. »

Une autre fois, il fut pris pour un pope. C'était dans une gare où s'arrêtait son train. Parmi la foule entassée sur les quais, une femme insistait pour le voir et, à la fin, le général Danglois la fit approcher : « Voici M. Albert Thomas ! — Comment ? ce n'est pas lui ! ce n'est pas vrai ! c'est pour vous débarrasser de moi. — Mais, madame, protesta Thomas, je vous jure que... — Ah ! pardon ! excusez-moi, monsieur, je vous prenais pour un pope ! »

C'est ainsi qu'un ancien ministre de la République française a encore devant lui un bel avenir en Russie, comme pope ou comme moujik, selon son choix.

MOT DE LA FIN

Mme X., aujourd'hui dans une situation voisine de la misère, a conservé un orgueil insupportable.

— Je suis pauvre aujourd'hui, dit-elle à une amie... mais j'ai connu des jours meilleurs : il fut un temps où je me promenais dans ma propre voiture...

— ... et c'était votre maman qui la poussait !

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le séquestre des pommes de terre

Une décision du Département de l'économie publique oblige tous les cantons à créer un office central pour le ravitaillement en pommes de terre.

Il est, en outre, ordonné le séquestre, jusqu'à nouvel avis, de toutes les provisions de pommes de terre, à partir du 14 janvier 1918, en vue de l'inventaire.

Sont exceptées de cette mesure les provisions appartenant aux autorités communales et aux commissions de ravitaillement, ainsi que les pommes de terre destinées à la consommation personnelle.

Quiconque aura, fin décembre, une provision de plus de 50 kilog. par tête n'aura pas le droit d'en acheter jusqu'à nouvel avis.

La décision annule les contrats concernant la livraison des pommes de terre qui n'ont pas été signés avant le 31 décembre.

Cette décision entre immédiatement en vigueur.

Le marc, la couronne et le rouble

Il est intéressant de constater le contre-coup des derniers événements politiques et militaires sur le cours du marc, de la couronne autrichienne et du rouble.

Le 23 octobre, avant l'ouverture de l'offensive d'Italie et avant le coup d'Etat maximaliste de Pétrograd, le marc valait, selon la cote de la Banque nationale, 62 centimes et demi, et la couronne, 39 centimes et demi. Quant au rouble, il valait, le 1er novembre, 60 centimes.

Le 20 décembre, le marc était coté, à Zurich, 80 centimes, la couronne 49 centimes et le rouble 65 centimes.

La lire italienne, qui cotait 58 centimes et 9/10 le 23 octobre, est descendue à 48 centimes et demi, puis est remontée à 53 centimes et demi.

Les restrictions en Angleterre

Un bel effort a été surtout fait depuis quelques mois, en Angleterre, sous l'impulsion de lord Devonport et de son successeur, lord Rhondda, qui ont préconisé, puis habilement popularisé la noble idée du rationnement volontaire. Lord Devonport s'est proposé avant tout de limiter autant que possible la consommation des deux produits qui emploient le plus fort tonnage : pain et viande. Pour le pain, il lança un appel solennel, demandant à tout consommateur de s'engager sur l'honneur à ne pas consommer plus de quatre livres anglaises de pain par semaine, ce qui équivaut à moins de 250 grammes par jour. Pour la viande, la restriction volontaire fut fixée au maximum de 50 grammes par jour. C'est ce que les Anglais appelèrent humoristiquement leurs... *devonportions*.

Cet appel, habilement lancé, de manière à stimuler l'orgueil patriotique et la dignité des Anglais, accompagné d'une propagande énorme et habile dans la presse, d'affiches parlantes fixées partout, de l'action persuasive et tenace d'innombrables comités, a eu un succès et un retentissement énormes.

Tout Anglais qui se respecte considérera comme un devoir strict de ne pas dépasser les quantités fixées.

Rien qu'à Londres, la consommation de la viande a baissé immédiatement de 1000 tonnes par semaine. Pour le pain, les résultats ont été encore plus étonnants. D'après quelques chiffres officiels récents, la diminution de sa consommation a été de 30 % à Paddington, de 20 % à Brighton, et partout ailleurs à l'avenant, si bien que, pour l'ensemble du pays, elle est de plus de 25 %.

Tout cela a été obtenu sans qu'il ait été nécessaire d'établir en Angleterre la carte de pain, ce qui n'empêche point que celle-ci ne soit prête, si besoin est, à fonctionner, comme l'a annoncé à diverses reprises lord Devonport.

LE FROID

Les rapports venus à la station météorologique suisse, à Zurich, signalent, notamment du nord et de l'ouest, des chutes de neige ininterrompues et un froid assez vif. Le Jura est recouvert d'une couche de neige d'un demi-mètre et la température est descendue, dans les régions au-dessus de 1800 mètres, à 20 degrés au-dessous de zéro. C'est le cas notamment dans la Suisse centrale.

On signale, de toutes les régions du nord, un froid intense et des chutes de neige abondantes. Dans la région de la Baltique et de la mer du Nord, on annonce de violents ouragans de neige.

FRIBOURG

—o—

Conseil d'Etat

Séance du 24 décembre. — M. le conseiller d'Etat Ernest Perrier est nommé vice-président du Conseil d'Etat pour l'année 1918.

Le Conseil procède aux promotions suivantes : au grade de lieutenant : MM. Henri Baillif, de Villeneuve, à Avry-sur-Matran ; Louis Dupraz, de Rue, à Fribourg ; Auguste Henni, de Toffen, à Guin ; Ernest Helfer, de et à Courtevon ; Jules Javet, de et à Haut-Vully ; Christian Hœchli, de Mühleberg, à Lully ; François Maillardoz, de Rue et Fribourg, à Fribourg ; Henri Pilloud, de Châtel-Saint-Denis, à Fribourg ; Alexandre Pilloud, de Châtel-Saint-Denis, à Fribourg ; Adolphe Remy, de Plaffayon, à Fribourg ; Louis Rey, de Montet, à Matran ; Camille Sansonnens, d'Estavayer-le-Lac, à Heitenried ; Alfred Surchat, de et à Blessens ; Raoul Vonderweid, de et à Fribourg ; Oscar Wuillemin, de Courgevaux, à Pully ; Albin Zosso, de Heitenried, à Saint-Antoine.

Il nomme :

MM. Eugène Chatagny et Charles Vuarnoz, à Corserey, le premier en qualité d'officier, le second en qualité d'officier suppléant de l'état civil du XXIIIme arrondissement de la Sarine (Corserey).

M. Maurice Rouiller, à Sommentier, inspecteur suppléant du bétail du cercle de cette commune.

Il délivre à M. Oscar Duriaux, à Fribourg, une patente d'avocat.

Il autorise la commune de Belfaux à contracter un emprunt, celle de Broc à procéder à une vente d'immeubles et celle de Montet (Glâne) à contracter un emprunt.

Il approuve les statuts de syndicats pour l'assainissement de terrains à Grandsivaz et Courgevaux.

Pour nos soldats

On nous écrit :

On sait, ou on ne sait pas que Arosa est une station climatique pour les soldats suisses malades. Il y en a parmi ceux-ci qui sont là depuis plusieurs mois et qui n'ont pu rentrer à la maison pour Noël. Aussi la direction du sanatorium a-t-elle organisé un arbre de Noël avec une modeste distribution de cadeaux. Cette soirée a eu lieu dimanche, et tous les soldats en ont éprouvé une joie profonde.

A cette occasion, la fabrique de chocolats Villars, à Fribourg, a eu l'amabilité d'envoyer un colis de ses excellents produits pour les militaires d'Arosa. Ceux-ci garderont un reconnaissant souvenir de cette généreuse attention.

Les asiles de la Providence et de Beauregard

On nous écrit :

Les 300 bambins des Asiles de la Providence et de Beauregard empruntent, eux aussi, la voix de la presse pour dire aux bienfaiteurs et bienfaitrices qui leur ont envoyé le cadeau de l'Enfant-Jésus sous forme de chauds vêtements, de jolis jouets, de bon chocolat, le meilleur merci de leur petit cœur reconnaissant. Bien des lèvres roses ont souri, en effet, pendant que leurs anges qui voient sans cesse la face de Dieu, enregistraient les dons pour se faire un jour les débiteurs des chers petits, dans cette cité de Dieu où sont chèrement soldés les bienfaits de ceux qui ont cru à la parole du Maître : « Ce que vous donnez au moindre des miens, c'est Moi-même qui le reçoit. »

Le budget de la ville de Fribourg pour 1918

Le Conseil général de la ville de Fribourg est convoqué, demain soir, vendredi, pour se prononcer sur le budget communal de 1918.

Le projet de budget, tel qu'il résulte de la discussion au sein du Conseil communal, se résume comme suit :

Dépenses du service ordinaire : 1,120,788 fr. 25 cent.

Dépenses du service extraordinaire : 883,922 francs 50.

Total des dépenses : 2,004,710 fr. 75.

Recettes du service ordinaire : 1,015,255 fr.

Recettes du service extraordinaire : 778,030 fr.

Total des recettes : 1,793,285 fr.

Excédent des dépenses : 211,425 fr. 75.

Le Conseil communal fait suivre ces chiffres de quelques considérations d'intérêt général, dont voici les principales :

La caractéristique du présent budget, comme d'ailleurs de ceux des derniers exercices, est une forte augmentation des dépenses courantes, qui fait que le service ordinaire déjà boucle par un déficit. Ce résultat défavorable est dû spécialement à l'accroissement des dépenses pour le chauffage des bâtiments administratifs et scolaires, à la hausse du prix de la main-d'œuvre et des matières premières utilisées par le service édilitaire, ainsi qu'à l'amélioration des traitements du personnel communal et du corps enseignant.

Le service extraordinaire comprend, en dépenses, de montant intégral des intérêts et des remboursements de l'emprunt de 500,000 fr. de la Société des tramways. Malgré l'augmentation satisfaisante des recettes d'exploitation, il a fallu, avec regret, prévoir le payement de la totalité de l'annuité, parce que les plus-values sont complètement absorbées par les allocations pour le renchérissement de la vie accordées au personnel.

La situation spéciale créée par les difficultés de ravitaillement a obligé l'autorité communale à prévoir un crédit important pour le service du ravitaillement des familles nécessiteuses ou à revenus modestes, service auquel la commune doit participer financièrement. Les sommes prévues sont un minimum que l'on ne pourrait maintenir, si les ordonnances ou les circonstances venaient à aggraver la part des prestations communales.

Certaines dépenses ont, toutefois, un caractère anormal ; elles sont la résultante de l'état de guerre et, comme telles, ne chargeront plus les budgets et les comptes, lorsque la situation normale sera rétablie. Ce sont : les allocations supplémentaires aux ouvriers (12,000 fr.) ; l'excédent des frais pour le passage des troupes (10,000 fr.) ; l'excédent des frais du ravitaillement (50,000 fr.) ; au total, 72,000 fr.

Si l'on admet que ces postes sont non amortissables immédiatement et que leur remboursement peut, au besoin, être effectué par le prélèvement de capitaux, le déficit se rapportant exclusivement à l'exercice de 1918 serait réduit à 139,425 fr. 75.

Le produit des impôts, renouvelables au 1er janvier 1918, est de 573,000 fr. ; la proportion entre ce produit et le chiffre du déficit total prévu au budget par 211,425 fr. 75 est de 37 %. La proportion entre ce même produit et le chiffre du déficit réduit à 139,425 fr. 75 est de 24 %. Pour rétablir l'équilibre et parer à l'aggravation de la situation, il faudrait donc prévoir une hausse de l'impôt dans la même proportion, respectivement de 37 % ou de 24 %.

Le Conseil communal n'hésiterait pas à proposer une majoration des impôts, si la Direction des finances du canton n'avait manifesté, au sein du Grand Conseil, son intention de procéder à une revision des lois fiscales en 1918, et si, d'un autre côté, on ne pensait pas qu'une nouvelle aggravation des charges, au moment actuel, serait difficilement supportée par toute une catégorie de contribuables.

Il ne faut pas se dissimuler, toutefois, que l'aggravation des impôts devra inéluctablement être décidée pour les exercices futurs, car tout nouveau déficit a pour conséquence, en absorbant des capitaux, de rendre nécessaires des recettes encore plus fortes et, par suite, des impôts plus élevés aussi. Cette perspective, si pénible soit-elle, doit être envisagée. En 1916 déjà, au sujet des comptes, le Conseil communal faisait remarquer que, durant les huit exercices précédents, les recettes augmentaient dans la proportion du 8,2 %, alors que les dépenses progressaient à raison de 29,7 %. La nécessité d'une réforme apportant de nouvelles ressources et réduisant les dépenses était donc déjà démontrée.

Mais, pour remédier à la situation financière, il ne suffit pas de réaliser de nouvelles ressources ; il importe de restreindre les dépenses, dans la mesure où il est possible de le faire, sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches qui incombent à la ville de Fribourg. Dans l'élaboration du présent budget, le conseil communal a été aussi économe que possible ; il n'a élevé les crédits existants ou introduit de nouveaux crédits que lorsqu'ils étaient indispensables à la bonne marche des affaires. La réalisation d'économies, une sage réserve dans l'approbation de nouvelles dépenses, une juste appréciation de la fortune et des ressources de la ville, tels sont les principes dont doivent s'inspirer avant tout ceux sur lesquels reposent les destinées de la commune de Fribourg.

C'est dans cet ordre d'idées qu'ont été examinées à nouveau les économies susceptibles d'être réalisées. La question de l'institution de conseillers communaux permanents a fait l'objet d'une étude préliminaire ; la loi actuellement en vigueur permet au conseil communal élu de confier à deux ou trois de ses membres des fonctions permanentes, et cette manière de voir a été partagée par le Conseil d'Etat. L'expérience d'autres villes montre que l'introduction de ce système est plus ou moins nécessaire, si l'on veut que les affaires soient suivies d'assez près et si l'on veut réaliser dans les divers services quelques économies. Il appartiendra au Conseil communal futur de faire des propositions fermes à ce sujet.

Les communes et le corps enseignant

La commune de Montagny-les-Monts vient d'accorder aux membres du corps enseignant une allocation de 320 fr., qu'elle répartit proportionnellement aux besoins de chacun des ayants droit.

L'arbre de Noël des jeunes aveugles

Dimanche prochain, 30 décembre, à trois heures après midi, les jeunes aveugles de l'Institut du Jura donneront leur petite séance annuelle, dont S. G. Mgr Colliard a bien voulu accepter la présidence.

Invitation spéciale est adressée aux nombreux amis et bienfaiteurs de l'œuvre. La fin de l'année, que tant de raisons devraient attrister, s'illumine des douces clartés de la charité. L'indigence du divin berceau rend touchantes et saintes toutes les indigences et fait affluer autour d'elles les générosités. Est-il plus grande infortune que celle de ces petits êtres qui vivent dans l'éternelle nuit ? La chaude sympathie de leurs amis leur fera oublier, dimanche, qu'ils sont privés de la lumière. Leur talent musical est d'ailleurs connu, et on sait qu'ils payent largement leurs bienfaiteurs par le plaisir très doux qu'ils leur font goûter dans leurs récitations et leurs chants.

Colonie des enfants belges

On nous écrit :

Une petite fête tout intime, offerte par les élèves de l'Institut des enfants belges de Villars-les-Jonces réunissait, le jour de Noël, toute la petite colonie et quelques-uns de leurs amis dans une salle décorée avec goût aux couleurs belges et suisses. Par une délicate attention, l'hymne suisse ouvrit la séance ; puis des chants flamands alternèrent avec la récitation de monologues et de couplets patriotiques sur la Belgique douloureuse, mais confiante. Et c'était émouvant d'entendre ces petits exilés saluer dans leurs chants leur drapeau, leur roi et la vaillante reine, à laquelle ils doivent d'être en sécurité parmi les plis du manteau de notre patrie hospitalière.

Les saynètes, touchantes et comiques, jouées en français et en flamand, firent valoir la verve et la simplicité gracieuse des jeunes acteurs wallons ou flamands, ainsi que l'à-propos de l'auteur de ces pièces. Enfin, des exercices de callisthénie mirent en relief la précision et la bonne tenue des garçonnets belges, qui firent honneur à l'excellente direction de l'Institut de Villars-les-Jonces. Un arbre de Noël, garni de surprises charmantes (grâce à l'industrie persévérante des ramasseurs de marrons) fit briller la joie dans tous les yeux et la distribution des friandises dont il était chargé clôtura cette jolie après-dîner de Noël. H. D.

Pour les enfants

Les membres de la Croisade des enfants sont invités à se réunir, le vendredi 28 décembre, à 2 heures et demie, dans la chapelle de la Villa Miséricorde. Le R. P. Derély, ancien aumônier militaire, présidera la cérémonie et expliquera l'objet de cette convocation. Il y aura consécration des enfants au Sacré-Cœur et Bénédiction du Saint Sacrement.

De la viande

Le service de ravitaillement de la ville de Fribourg fera vendre, tous les samedis matin, devant la Maison de Ville, une certaine quantité de viande fumée, qui est dans de bonnes conditions et est relativement bon marché.

* * *

Tous les ménages de membres de la Fédération ouvrière fribourgeoise et de l'Union des travailleuses ont droit à la viande que ces deux sociétés se procurent chaque semaine aux prix le plus bas possible. La viande de la semaine dernière était d'excellente qualité. Il en sera de même cette semaine-ci. La vente aura lieu au Stalden (ancienne boucherie Roux), demain après midi, vendredi, de 2 à 7 heures, et samedi, de 9 à 7 heures.

Autour d'une agression

L'individu qui a assailli, l'autre soir, M. M., fermier à Balliswyl, entre ce dernier endroit et Garmiswyl, avait en vue de dépouiller sa victime ; mais il n'a pas réussi à la terrasser. M. M. put s'enfuir, en ne laissant sur place que son chapeau.

L'agresseur, Jean E., 32 ans, a été conduit hier à Tavel et incarcéré.

Manteaux volés

Il ne se passe presque pas de jour qu'on n'annonce à la police un vol de manteau ici ou là. Ces sortes de vols se commettent surtout dans les cafés. Les consommateurs feront donc bien d'avoir toujours un œil sur leur pardessus.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir, jeudi à 8 h., répétition et assemblée générale extraordinaire, au local.

Calendrier

VENDREDI 28 DECEMBRE

LES SAINTS-INNOCENTS

Saluons ces premières et tendres fleurs des martyrs, moissonnées au seuil de la vie. Qu'a servi au cruel Hérode un si grand crime ? Dans le massacre de tant d'enfants, celui que recherchait sa jalouse fureur lui a échappé. Bien qu'ils n'aient pas eu conscience de leur sang versé pour la cause de Jésus-Enfant, ils forment néanmoins le cortège de l'Agneau sans tache, chantant sans cesse le cantique de l'innocence et de la virginité.

DERNIÈRE HEURE

—o—

Les événements de Russie

L'armée ukrainienne

Pétrograd, 27 décembre.

(Havas.) — Le général Tcherbatchef annonce que, conformément à la décision de la République ukrainienne, il assume le commandement des troupes du front sud-ouest roumain, couvrant le territoire de la république ukrainienne.

Rupture définitive de l'Ukraine

Pétrograd, 27 décembre.

Havas.) — Le groupe ukrainien du comité exécutif central des soviets a quitté Pétrograd, rendant ainsi définitive la rupture avec les commissaires du peuple.

Pétrograd, 27 décembre.

(Havas.) — Le secrétariat général de l'Ukraine a organisé, à Kief, une agence télégraphique ukrainienne, supprimant la succursale de l'Agence télégraphique de Pétrograd.

La Russie-Blanche se sépare aussi

Pétrograd, 27 décembre.

(Havas.) — Le conseil des commissaires a été informé que la Rada de la Russie-Blanche (entre la Lithuanie, la Grand-Russie et l'Ukraine) s'est constituée et va proclamer la Russie-Blanche république indépendante.

Les léninistes et les Cosaques

Pétrograd, 27 décembre.

(Havas.) — Les commissaires du peuple ont déclaré l'abolition du service obligatoire des Cosaques. Ils y substituent une brève période d'instruction dans un district cosaque.

Les Cosaques en garnison autour de Pétrograd ont réélu leurs officiers.

Le gouvernement Lénine prend l'argent des banques

Pétrograd, 27 décembre.

(Havas.) — Demain, aura lieu la remise aux commissaires maximalistes de la Banque d'Etat et des clefs de tous les dépôts renfermant huit milliards de valeurs.

Les négociations de paix

Pétrograd, 27 décembre.

(Havas.) — L'Institut Smolny (centre des léninistes) a ordonné à un hôtel de Pétrograd de préparer immédiatement 40 chambres pour la délégation austro-allemande.

Pétrograd, 27 décembre.

(Havas.) — Les journaux annoncent que 25 officiers allemands sont arrivés à Pétrograd, pour organiser le rapatriement des prisonniers de guerre allemands.

Bulletin bulgare

Sofia, 27 décembre.

Communiqué officiel bulgare, du 26 décembre :

Front de Macédoine. — Sur quelques points du front, tirs d'artillerie un peu plus vifs que d'ordinaire.

Sur la Tcherna, ouragans de feu de courte durée.

Au nord-est du lac Doiran et dans la plaine de la Strouma, nous avons chassé plusieurs détachements d'Anglais.

Front de Dobroudja. — Armistice.

Dans le ministère anglais

Londres, 27 décembre.

(Reuter.) — Le vice-amiral Roselin Wemyss est nommé premier lord naval, en remplacement de l'amiral Jellicoe, qui reçoit la pairie en reconnaissance de ses services distingués.

Audience pontificale

Rome, 27 décembre.

(Stefani.) — Le Pape a reçu le colonel Repond, tous les officiers de la Garde suisse, ainsi que le commandant et les officiers de la Garde noble, de la Garde palatine et de la gendarmerie pour la présentation des souhaits de Noël.

SUISSE

Etudiants suisses tessinois

Lugano, 27 décembre.

Dimanche, 30 décembre, les Etudiants suisses tessinois tiendront une séance extraordinaire, à Bellinzone, pour y constituer la *Lepontia honoraria*.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 27 décembre

Technicum de Fribourg

BAROMÈTRE

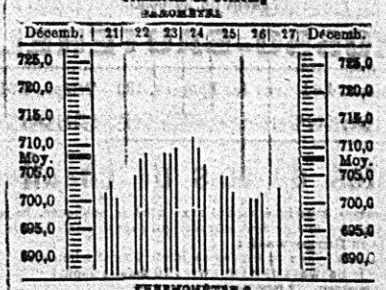

THERMOMÈTRE C.

Décemb.	21	22	23	24	25	26	27	Décemb.
8 h. m.	—7	—6	—8	—7	—2	—1	—10	8 h. m.
1 h. s.	—4	—2			—4	—	—	1 h. s.
8 h. s.	—7	—6	—2	—4	—1	5	—	8 h. s.

Buvez le
STIMULANT
Apéritif au Vin et Quinquina

NOBLESSE
Vraie gourmandise
Chevrens & Cie
Vermouth délicieux
GENÈVE

†

Madame veuve Albertine Roubaty Blaser et ses enfants : Robert, Béatrice, Gabrielle et Arthur; Monsieur Pierre Roubaty et ses enfants : Philomène et Emile; Madame et Monsieur Henri Roubaty; Madame veuve Ida Blaser et ses filles; Madame et Monsieur Eugène Chenaux-Blaser ainsi que les familles alliées ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR

François ROUBATY

allié Blaser

leur cher époux, père, fils, frère, beau-fils, beau-frère et parent, décédé pieusement à Villars-sur-Glâne, le 25 décembre, à l'âge de 39 ans.

L'enterrement aura lieu à Villars-sur-Glâne, le vendredi 28 décembre, à 9 ½ h.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

†

Société de chant de Villars-sur-Glâne

La société de chant de Villars-sur-Glâne a le profond regret de faire part du décès de

MONSIEUR

François ROUBATY

membre actif

Les membres et amis de la société sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu vendredi 28 décembre, à 9 ¼ h.

R. I. P.

†

Monsieur Augustin Charmeil, ancien président de Chambre à la Cour d'appel de Nancy, conseiller municipal de Veyrier-du-Lac, Chevalier de la Légion d'honneur;

Monsieur Alexis Charmeil, directeur au Ministère du commerce et de l'industrie, Chevalier de la Légion d'honneur, et Madame Alexis Charmeil, née de Ræmy;

Monsieur Henri Algoud et Madame Henri Algoud, née Charmeil;

Monsieur André Charmeil, rédacteur-rapporteur aux chemins de fer de l'Etat;

Monsieur Georges Jomier, capitaine de frégate en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur;

Madame Berlioz, née de Livet de Moisy;

Monsieur Georges Coche, chef d'escadron d'artillerie en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur; Madame Georges Coche et leurs enfants; Monsieur Paul de Ræmy, Madame Paul de Ræmy, née de Vincent de Fésigny et leurs enfants;

Le docteur Fernand Berlioz, Madame Fernand Berlioz et leurs enfants;

Madame Blanche Boucher, née Berlioz et ses enfants; Madame René Berlioz et son fils; Madame Louis Berlioz et ses enfants; Monsieur le Commandant Toursier, Madame Toursier née Berlioz et leurs enfants;

Monsieur Henri Vulliet conservateur des hypothèques en retraite, Madame Henri Vulliet et leurs enfants;

les familles Dubarle, Sillan, Cibot et Merkens,

ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME

Marie-Caroline CHARMEIL

née de Vincent de Fésigny

leur épouse, mère, belle-mère, belle-sœur, nièce, tante et cousine, décédée à Annecy, le 14 décembre, dans sa 65me année, munie des sacrements.

R. I. P.

VENTE DE BOIS

Le samedi 29 décembre, à 1 h. du matin, on vendra au bureau du soussigné, 17 stères orme et érable, 10 stères cerisier, 3 billes orme, 3 billes érable et 1 bille cerisier préparés route du Jura et Torry. 6552

P. GENDRE.

Bandages herniaires

Grand choix de **bandages élastiques,** dernière nouveauté, très pratiques, plus avantageux et infiniment meilleur marché que ceux vendus jusqu'à ce jour. **Bandages à ressorts** dans tous les genres et à très bas prix. En indiquant le côté, ou s'il faut un double et moyennant les mesures, j'envoie sur commande. **Discrétion absolue,** chez *F. Germond, sellerie, Payerne.*

Transports funèbres

à destination de tous pays

A. MURITH

Fribourg

Magasins et bureaux | Rue de l'Université et Rue du Lycée

TÉLÉPHONE 369

Couronnes mortuaires. – Articles funéraires Cierges, etc.

☛ AVIS ☚

Ensuite de la démission de Monsieur **A. FRANCEY,** notre dévoué agent de la Broye depuis 35 ans, appelé aux fonctions de **préfet,** à **Estavayer-le-Lac,** notre Conseil d'Administration a nommé :

1. Monsieur **Eloi CORMINBŒUF,** notaire à **Domdidier,** agent pour la **Basse-Broye** (cercle de Justice de Paix de Dompierre) ;
2. Monsieur **Georges HOLZ,** notaire à **Estavayer,** agent pour la **Haute-Broye** (cercles de Justices de Paix de Cugy, Estavayer et Surpierre).

Ces agences seront ouvertes **tous les jours,** dès le 24 décembre 1917. Nous prions nos honorables clients et le public, de s'adresser pour leurs affaires aux agences établies pour le cercle de la Justice de paix dans lequel ils ont leur domicile.

Notre agence de Cousset étant remplacée par celle de **Domdidier** à partir du 24 décembre 1917, nous avons nommé **Correspondant d'Epargne** à **Cousset,** Monsieur Edouard Curty, géomètre, qui donnera volontiers les renseignements que la clientèle de la contrée pourrait demander.

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG.
LA DIRECTION.

Avant de faire vos achats pour les fêtes consultez mes prix avantageux

Pour convaincre les clients de la bonne qualité de mes produits : ENVOIS A CHOIX

Toutes les pièces sont accompagnées d'un bulletin de garantie pour 3 ans

MONTRES ACTUALITÉS POUR HOMMES

Maréchal Joffre — *La Revanche,* — *Roi Albert Ier*

Boites métal imitation vieil argent, élégante et solide, mouvement ancre

Nº 146	qualité II, sans secondes,	Fr. 6.90
	qualité I, avec secondes,	Fr. 9.35
Nº 164	haute précision, 15 rubis, avec secondes, décor artistique,	Fr. 24.75
Nº 167	haute précision, 15 rubis, avec secondes, forte boite argent artistique,	Fr. 35.75

Montres pour hommes

Nº 107	Remontoir ancre de précision, mouvement soigné, 15 rubis, boîte métal ou acier oxydé avec secondes,	Fr. 19.25
Nº 1039	Remontoir ancre de précision, boîte très solide, métal blanc, cuvette métal, mouvement très soigné, 15 rubis,	Fr. 23.65
Nº 209	Remontoir cylindre, boîte argent galonné, cuvette argent, mouvement soigné, 10 rubis,	Fr. 19.25
Nº 217	Remontoir ancre, forte boîte argent galonné cuvette argent, mouvement très soigné, 15 rubis,	Fr. 27.50

Montres pour dames

Nº 213	Remontoir cylindre boîte argent, blanc ou galonné, 6 rubis,	Fr. 13.75
Nº 214	Remontoir cylindre, forte boîte argent, galonné cuvette argent, mouvement soigné, 10 rubis,	Fr. 19.25
Nº 212	Remontoir cylindre très forte boîte argent galonné, cuvette argent, mouvement soigné, 10 rubis,	Fr. 22.–
Nº 315	Remontoir cylindre, boîte argent galonné, extra forte cuvette argent, gravé riche avec incrustation or, mouvement très soigné, 10 rubis,	Fr. 27.50

☛ **Envoi contre remboursement** — — — **Echange admis** ☚

Catalogue illustré des montres et chaînes, bijouterie — régulateurs, réveils, sur demande gratis et franco

C. Wolter-Mœri Fabrique d'horlogerie **La Chaux-de-Fonds**

UN CADEAU PRÉCIEUX

POUR LE

Nouvel An

est toujours un bon et beau

COMPLET, PARDESSUS ou ULSTER

acheté chez

KRŒNER-NAPHTALY, Fribourg

24, Rue de Romont, 24

Un choix élégant et des plus variés

Avant de faire vos achats visitez nos magasins pour vous convaincre du choix immense

A qualité égale toujours meilleur marché

Grand choix EN **Pantalons** Vestons d'hiver et Gilets de chasse

Nos prix : **50.– 60.– 70.– 80.– 85.– 90.– 100.– 110.–**

Agenda des Agriculteurs Fribourgeois

rédigé par B. COLLAUD

1918

Prix : 2 fr.

En vente à la Librairie catholique et à l'Imprimerie Saint-Paul
FRIBOURG

Quelques **jeunes gens** filles ou garçons, peuvent entrer **tout de suite ou époque à convenir** dans la fabrique de pièces pour horlogerie de **W. Hochuli, à Bellerive** comme **apprentis**

Conditions favorables.

Les Epargnes

confiés à la Caisse d'Epargne de la ville de Fribourg, Grand'Rue, Nº 4, jouissent de l'exemption de tout impôt jusqu'à concurrence de 1,200 fr. 6406

Taux d'intérêt bonifié 4 ¼ %

ÉTRENNES UTILES

Pour les Fêtes de fin d'année

Services de tables à café, à thé et vin en porcelaine, faïence et cristal

Poterie de Thoune et de Nyon

Vases à fleurs, jardinières, cache-pots ainsi que beaucoup d'autres articles de luxe et fantaisie

Grand choix en marchandises suisses

Tous ces articles seront vendus à des prix très avantageux

Au grand magasin de porcelaine et cristaux

ZOSSO-SAUTEREL

Téléph. 4.64 rue des Epouses, 139 Téléph. 4.64

JEUNE FILLE

sachant bien coudre et connaissant bien le service, **demande place** comme fille de salle, femme de chambre ou sommelière. Offres sous P 6765 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

Apprenti coiffeur

est demandé pour tout de suite chez **J.-P. Guérin,** *Banque cantonale*, **Fribourg.**

BANQUE

A. MARTIN & Cie

Société anonyme

13, Bd Georges-Favon, GENÈVE

Maison fondée en 1871

la plus ancienne maison suisse traitant la branche des valeurs à lots

Demandez nos prospectus très variés, notre « Petit Guide » et l'envoi gratis du dernier numéro paru de la

QUINZAINE FINANCIÈRE

Calendrier des valeurs à lots, 1917-20, à Fr. 1—

Prochain tirage **31 Décembre**

Tentez la Chance !

avec quelques **bonnes Obligations à Lots**

Groupe Fortune 6 tirages par an !

1 obl. Bevilacqua 1868 à Fr. 10.-
1 » Fribourg 1902 à Fr. 18.-
2 » Mais. Pop. Lucer. » 10.
2 » Féd. Ch. fsd'Equi » 5.-

6 obl. qui sortiront au moins à **Fr. 58-**

Prix de ce groupe Fr. 55.— payable en 11 mensual.
de Fr. 5 ou Fr. 47.50 au comptant
Même groupe en nombre double, soit

12 obl. qui sortiront au moins à **Fr. 116**

Prix Fr. 105 en 11 mensual.
de Fr. 105 ou Fr. 92.50 au compt.

Jouissance intégrale aux tirages dès le premier versement. Abonnement à notre journal « Nouvelles Financières », renseignant sur tous les tirages y compris. Adressez votre commande sans retard à la

Banque Suisse de Valeurs à Lots
Peyer & Bachmann
GENÈVE, 20, r. du Mont Blanc

Nos obligations à primes offrent les plus sérieuses chances de gain, les primes et remboursements s'élevant à des

millions de francs

Voici un aperçu des gros lots

81	à	5,000
50	à	10,000
30	à	15,000
76	à	20,000
23	à	50,000
		200,000

et des milliers de lots de Fr. 4,000, 3,000, 2,000, 1,000, 500, 100, 50, etc.

SOUMISSION

Le Syndicat chevalin de la Sarine met en vente, par voie de soumission, à consommer sur place, environ 3500 pieds de foin et regain qu'il possède à la ferme du pâturage à poulains situé aux Rittes, rière Petit-Marly.

Les soumissions, sous pli cacheté, doivent être déposées chez le gérant du pâturage, **M. Isidore Cochard,** syndic, **à Pierrafortscha, d'ici au 13 janvier, à 6 heures du soir.**

En outre, le Syndicat met en soumission, la place de garde-poulains, du pâturage, pour l'année 1918.

Prendre connaissance des conditions et adresser les soumissions, sous pli cacheté, au **président du Syndicat, M. Louis Broillet, à Prez-vers-Noréaz, d'ici au 13 janvier, à 6 heures du soir.** — Pas d'indemnité de route. 6538 1517

Fribourg, le 24 décembre 1917.

Par ordre : **LE COMITÉ.**

DENTIERS

Je paierai, jusqu'au nouvel an, les vieux dentiers hors d'usage, **Fr. 1.20** la dent. Règlement par retour du courrier.

Maison de confiance et sans concurrence pour les prix. DUBOIS, Numa Droz, 90, La Chaux-de-Fonds

13.95 Téléphone **13.95**

A VENDRE

6 à 10 mille pieds de foin et regain à consommer sur place. S'adresser à **Casimir Perler, à Senèdes.**

A VENDRE

2500 pieds de foin et regain, 1re qualité, à consommer sur place, **à Estavayer-le-Gibloux.** S'adresser à **Amédée Roulin, à Farvagny-le-Petit.**

Monsieur **demande**

chambre meublée

20 francs, dans quartier du Bourg. Location assurée. S'adr. sous chiffres P 6766 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

Ventes de bois de chauffage

L'inspecteur soussigné vendra aux enchères publiques, le **jeudi 3 janvier,** les lots de bois suivants qui sont deposés dans la forêt cantonale du **Burgerwald :**

Roche à gyps : 20 moules sapin et 10 moules hêtre ;
Sur le Schwand de Sonnenwyl : 20 moules sapin ;
Au Stalden : 22 moules de sapin.

Rendez-vous des miseurs à 9 ½ heures du matin, à l'auberge du Mouret. P 6767 F 6546

Les personnes misant pour des tiers devront produire des commissions écrites.

L'inspecteur des forêts du Ier arrondissement :
J. Darbellay.

Nagwiazdke

Poleca ksiegarnia « POLONIA » (Lausanne, Terreaux, 10, Tél. 4644), wielki wybor ksiazek najcelniejszych pisarzy polskich, jako to : powiesci, utwory dramatyczne poezje, dziela naukowe, wydawnictwa dla mlodziezy i dzieci, podreczniki szkolne i t. d.

Nadto posiadamy albumy malarstwa polskiego, obrazy i portrety historyczne, pocztowki malarzy polskich, nuty, spiewniki i t. d. 6523

Ksiegarnia nasza przyjmuje zamowienia na wydawnictwa i czasopisma polskie ze wszstkich dzielnic Polski.

☛ AVIS

Le soussigné avise ses amis, connaissances et le public en général que depuis le **1er décembre il dessert son établissement.**

Auberge de la Clef

Se recommande, **Ferd. Piantino-Kolly.**

BANQUE POPULAIRE SUISSE

FONDÉE EN 1869

Capital social versé et réserves : Fr. 85,000,000

Les sièges de

FRIBOURG, GENÈVE, LAUSANNE, MONTREUX

émettent actuellement au pair des

OBLIGATIONS au taux de 4 ¾ %

en titres de **500, 1,000** et **5,000** fr. nominatifs ou au porteur, munis de coupons semestriels, payables **SANS FRAIS** chez tous nos sièges.

La Banque Populaire Suisse
reçoit toujours de **nouveaux Sociétaires**

Les versements au CAPITAL SOCIAL effectués d'ici à fin courant, participeront au dividende à partir du 1er janvier 1918.

Statuts, Rapports de gestion, etc., à disposition

La Salsepareille Model

est un **Dépuratif & Laxatif** qui a fait ses preuves depuis 30 ans. De nombreuses imitations, paraissant souvent meilleur marché, prouvent le mieux le grand succès de cette préparation, d'un goût exquis et d'un effet doux, ne dérangeant aucune habitude. La Salsepareille Model se recommande spécialement contre la **constipation habituelle et le sang vicié,** ainsi que toutes les maladies qui en dépendent. ½ de bouteille, 4 fr. 20; ½ bouteille, 6 fr. La bouteille pour la cure complète, 9 fr. 60. **Se trouve dans toutes les pharmacies.** Mais si l'on vous offre une imitation, refusez-la et faites votre commande par carte postale directement à la **Pharmacie Centrale, Madlener-Gavin, rue du Mont-Blanc, 9, à Genève,** qui vous enverra franco contre remboursement des prix ci-dessus la véritable **Salsepareille Model.**